

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 octobre 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 24 octobre 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 23 août au 22 septembre 2000 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR)

1. Au cours de la période considérée (23 août-22 septembre 2000), le nombre de soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployés sur le terrain s'est élevé à environ 45 000; aucun changement important n'est intervenu en matière de déploiement depuis le rapport précédent.

Sécurité

2. Tant pendant la période préélectorale qu'au cours des élections du 24 septembre en République fédérale de Yougoslavie, la KFOR a maintenu l'ordre et la sécurité dans la province.

3. La situation au Kosovo est demeurée tendue au cours de la période couverte par le présent rapport et un certain nombre d'incidents violents se sont produits qui étaient imputables soit aux tensions interethniques soit à l'approche des élections municipales.

4. Des actes de harcèlement et d'intimidation se sont poursuivis, la majorité ayant pour cible des Serbes du Kosovo. Il y a eu un certain nombre d'incendies volontaires de maisons inoccupées de Serbes du Kosovo à Orahovac (BMN-Sud) à la fin du mois d'août, mais qui n'ont pas fait de blessés. Le 17 septembre, deux attaques à la grenade, à Gnjilane (BMN-Est), ont entraîné la mort d'un Serbe du Kosovo. Le 20 septembre, des grenades ont été lancées sur les propriétés de Serbes du Kosovo, à Gnjilane, mais sans faire de victimes.

5. La situation est demeurée tendue à Mitrovica (BMN-Nord) tout au long de la période considérée, et plusieurs actes d'intimidation à l'encontre de Serbes du Kosovo ont été signalés dans le nord de la ville. Suite à la fermeture par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de la fonderie de Zvecan, près de Mitrovica, des manifestations rassemblant entre 100 et 3 000 Serbes du Kosovo ont été organisées devant l'usine. À chaque fois, le rassemblement s'est déroulé dans le calme et la foule s'est dispersée pacifiquement.

6. Le 18 septembre, des soldats de la KFOR ont effectué une perquisition à Gracanica (BMN-Centre) et emmené six personnes pour interrogatoire par la MINUK. Au cours de cette opération, les soldats de la

KFOR ont saisi des armes et des munitions et une certaine quantité d'explosifs et de détonateurs.

7. Au cours de la dernière semaine du mois d'août, un certain nombre d'actes de violence et d'intimidation ont été commis à l'encontre de membres de la Ligue démocratique du Kosovo (LDK). Le 10 septembre, un cocktail Molotov a été lancé contre la maison du porte-parole régional de la LDK à Prizren (BMN-Sud). Il n'y a pas eu de victime.

8. Le 23 août, deux soldats de la KFOR ont été blessés par des grenades à fusil tirées par les occupants d'un véhicule qui circulait dans la ville de Vucitrn (BMN-Nord). L'on pense que cette attaque n'est pas sans rapport avec un incident antérieur au cours duquel deux Albanais du Kosovo avaient été abattus par des soldats de la KFOR. En réponse à cette attaque, la KFOR a renforcé la protection locale des troupes.

9. Le 19 septembre, un barrage de la KFOR, au nord de Djakovica (BMN-Ouest) a été attaqué à l'arme automatique. Les soldats de la KFOR ont riposté mais les assaillants ont pris la fuite dans leur véhicule. Il n'y a pas eu de blessés.

10. Tout au long de la période considérée, les soldats de la KFOR ont continué à découvrir des caches d'armes, de munitions et d'explosifs et à confisquer leur contenu. Les armes confisquées sont détruites dans le cadre du programme de destruction commercial. En raison des problèmes techniques qui ont affecté le fourneau de l'usine d'Obilic, 65 armes seulement ont été détruites entre le 20 août et le 19 septembre. Les opérations de destruction d'armes sur ce site ont repris le 29 septembre. Le nombre total d'armes détruites depuis le début du programme de destruction commercial, le 19 avril, est de 4 163.

Activités frontalières illégales

11. Les soldats de la KFOR ont continué d'assurer un contrôle approprié des frontières intérieures et extérieures du Kosovo, ainsi que des points de passage reconnus. Vers la zone de sécurité terrestre, tous les points de passage, sauf deux, dans chacun des secteurs relevant des BMN demeurent fermés. Le 3 septembre, trois Albanais du Kosovo ont été arrêtés alors qu'ils

tentaient de franchir illégalement la frontière au point de passage sud de Morina (BMN-Sud). Six autres personnes ont été arrêtées le 5 septembre pour le même motif.

12. L'on a continué de signaler des activités paramilitaires de l'« armée de libération du Presevo, Medvedja et Bujanovac » à Dobrosin et aux alentours, dans la zone de sécurité terrestre.

Résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité – embargo sur les armes

13. Bien que les opérations de la KFOR continuent d'aboutir à des saisies d'armes, aucune violation de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité n'a été signalée.

Coopération et respect des directives par les parties

14. La diminution du nombre de cas de non-respect des directives par des membres du Corps de protection du Kosovo s'est poursuivie au cours de la période considérée, six cas seulement ayant été signalés, qui avaient trait à la détention illégale d'armes et de munitions. À ce jour, le Comité exécutif mixte sur la sécurité a examiné au total 65 affaires de non-respect des directives par le Corps.

15. La participation du Corps de protection du Kosovo aux projets à caractère humanitaire a augmenté au cours de la période considérée, à la fin de laquelle environ 400 membres du CPK participaient à 30 projets.

16. De manière générale, l'armée et les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie respectent les dispositions de l'Accord militaro-technique et continuent de coopérer avec la KFOR.

Coopération avec les organisations internationales

17. La KFOR a continué de fournir quotidiennement une assistance aux organisations internationales et non gouvernementales dans l'ensemble du Kosovo, sur leur demande.

18. Comme on l'a vu plus haut, la KFOR a veillé à ce que la MINUK bénéficie de toute l'assistance voulue au cours du déroulement des élections en République fédérale de Yougoslavie.

19. Le 19 septembre, 2 449 diplômés de l'École des services de police du Kosovo étaient déployés dans toute la province pour appuyer les forces de police de la MINUK.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

20. Au cours du mois d'août, 12 729 personnes, essentiellement des Albanais du Kosovo, sont rentrées chez elles volontairement. Depuis le début de janvier 2000, un total de 66 039 personnes sont rentrées chez elles dans le cadre d'un retour ordonné, là encore essentiellement des Albanais du Kosovo. Près de 200 000 Serbes du Kosovo et entre 30 000 et 40 000 membres d'autres minorités ethniques sont toujours déplacés à l'intérieur de la République fédérale de Yougoslavie.

Perspectives

21. La situation en matière de sécurité dans la province devrait demeurer relativement stable mais tendue; les actes de violence de faible intensité risquent de se multiplier à l'approche des élections prévues pour le 28 octobre.